

CAHIER **B**

L'ACTUALITÉ LOCALE

St-Émile: le maire encadre de façon stricte le retour au travail du secrétaire-trésorier

Après avoir échoué dans sa tentative de destituer le secrétaire-trésorier, le maire de Saint-Émile, M. Renaud Auclair, a encadré de façon stricte le retour au travail de M. Daniel Leclerc dans une lettre où il le soumet à des conditions très sévères de discipline tant dans ses rapports avec les autres employés que dans son assiduité au travail. Cette démarche du maire ne serait vraisemblablement pas du genre à rétablir le climat de confiance, fortement re-

commandé dans un jugement de la Commission municipale.

par Yves THERRIEN

Dans une lettre à la date du 20 octobre, M. Auclair avise M. Leclerc de sa réintégration au poste de secrétaire-trésorier. Le maire lui rappelle les témoignages des membres du conseil indiquant leur perte de confiance dans sa capacité d'exécuter adéquatement la gestion quotidienne de la municipalité.

Toutefois, dans un jugement rendu le 14 octobre, annulant la décision du conseil de congédier M. Leclerc, la commission constatait plutôt que les conseillers considéraient le secrétaire-trésorier comme un homme travailleur et compétent, attribuant la perte de confiance aux révélations du maire, relativement à l'utilisation présumée d'une carte de crédit.

Dans le texte de son jugement, la commission précisait: "Or, comme ce reproche n'a pas été retenu

par la commission municipale et que la confiance des membres du conseil municipal était principalement reliée à ce fait, il y aurait lieu pour les membres du conseil municipal de redonner en toute équité et bonne foi cette confiance à M. Leclerc."

M. Auclair adresse certains reproches en se référant à un des nombreux passages du jugement de 47 pages de la commission municipale: "...il est dans l'intérêt de l'appelant de modifier son style de gestion, son comportement et ses attitudes envers son employeur".

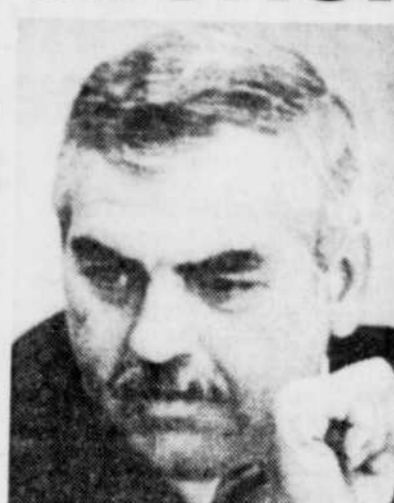
Le maire fait part de la décision du conseil de confier la gestion du personnel au directeur des services M. Jean Savard. Il enjoint M. Leclerc de s'abstenir de "tout contact direct avec les employés sauf ceux requis pour l'exercice de votre travail de secrétariat et de trésorerie. Les employés en sont avisés en conséquence". Les heures d'entrée et de sortie sont encadrées. Il lui est interdit d'effectuer du travail supplémentaire sans autorisation ou d'être présent à l'hôtel de ville en dehors de ses heures de travail, sauf pour les séances du conseil municipal.

Les absences sont aussi très sévèrement règlementées. "Toute absence pour cause de maladie devra faire l'objet d'un avis immédiat au directeur des services. Toute absence de plus de 24 heures devra être motivée par un certificat médical. Toute absence du bureau pour fins de travail devra être préalablement autorisée par le maire et vous devrez aviser le directeur des services du moment de votre départ et de celui de votre retour..." Aucune dépense ou déboursé personnel ne vous sera remboursé à moins d'avoir été préalablement autorisé.

De même, les appels de l'extérieur pour M. Leclerc sont filtrés. Selon certains renseignements, la réceptionniste doit prendre en note les noms de tous ceux qui veulent



Le maire de Saint-Émile, M. Renaud Auclair, a encadré de façon stricte le retour au travail du secrétaire-trésorier, Daniel Leclerc, comme un homme travailleur et compétent.



Dans son jugement, la Commission municipale a constaté que les conseillers considéraient le secrétaire-trésorier, Daniel Leclerc, comme un homme travailleur et compétent.

Requête en injonction rejetée par la cour supérieure L'entreposage des calèches sera toléré rue de la Tourelle

La cour supérieure du Québec s'est appuyée sur le fait qu'à l'exception de la ville de Québec, personne n'a manifesté d'opposition à l'entreposage d'une calèche dans un édifice de la rue de la Tourelle, pour rejeter une requête en injonction interdisant une telle pratique.

par Marcel COLLARD

Selon M. Jean Emond, propriétaire d'un entrepôt situé au 555 rue de la Tourelle, la ville de Québec fait preuve de harcèlement à son endroit, au détriment des citoyens de la ville qui doivent assumer le coût de ces poursuites judiciaires contre les propriétaires de calèches. Il relate que le maire Jean Pelletier, lors d'une rencontre, cette semaine, a tenu des propos inconvenants et qu'il avait parlé de porter la cause en cour d'appel et l'avait menacé d'expropriation. "Il faut en finir une bonne fois", a affirmé M. Emond.

L'histoire tient à la location d'un espace, dans un entrepôt propriété de M. Emond, où M. Russel Doyle vient quotidiennement pour atteler et dételer le cheval et remettre une calèche durant la nuit.

La ville de Québec, considérant que cela allait à l'encontre de ses règlements d'urbanisme, avait demandé à la cour supérieure d'ordonner l'interdiction d'utiliser cet immeuble à des fins autres que résidentielles. Elle contestait tout droit acquis sur cet immeuble et la permission à une calèche de circuler à cet endroit.

De son côté, M. Doyle, le deuxième homme concerné par la requête, invoquait le fait qu'il y a toujours eu des calèches dans cet immeuble antérieurement utilisé pour l'attelage et le dételage des chevaux. Dans sa décision, le juge Christine Tourigny écrit que la preuve avait démontré effective-

ment que le cheval était transporté par camion dans une écurie à Charlesbourg.

Commentant tout l'aspect des plaintes pénales portées par la ville, le juge Tourigny écrit qu'aucune n'a encore été menée à terme, démontrant ainsi l'absence d'une volonté de se moquer ouvertement de la loi.

Dans le cas présent, ajoute la cour supérieure, la preuve ne relève pas la présence de plaintes de la part des citoyens et affirme que l'interdiction constituerait une "sanction nettement disproportionnée". Elle note même que la cour municipale a rejeté 21 plaintes déposées contre le propriétaire de la bâtisse, lui reprochant d'avoir changé l'usage d'un bâtiment sans avoir obtenu un permis d'occupation.

La cour conclut donc au rejet de la requête, ne jugeant pas opportun de discuter des autres éléments soulevés.



Pour vous prouver qu'il est payant de magasiner chez Kmart

Voici les aubaines de jeudi, vendredi, samedi, les 6, 7 et 8 novembre 1986.

Pour enfants
BAS TUBE
Paq. de 3 K-mart
1.97
Rég. 4,77 \$

Pour hommes
BAS SPORT
Paq. de 3 K-mart
2.99
Rég. 5,21 \$

Pour hommes
GILETS À COL ROULÉ
Avanti K-Mart
4.99
Rég. 7,88 \$

Listermint
RINCE-BOUCHE
750 ml K-mart
2.99
Rég. 4,11 \$

Savon à lessive
CHEER II
6 litres K-mart
3.00

De marque connue
CROUSTILLES
200 g K-mart
99¢

AUCUN COUPON DE SECONDE CHANCE

PLACE FLEUR DE LYS — 550, BOUL. HAMEL, QUÉBEC
OUVERT: lundi à mercredi: 9h à 17h30. Jeudi et vendredi: 9h à 21h.
Samedi: 9h à 17h • Jusqu'à épuisement du stock.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. * indique notre prix courant. ** indique notre prix après solde.

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
999, RUE DE BOURGOGNE, STE-FOY, QUÉBEC

OUVERT: lundi à mercredi: 9h à 18h. Jeudi et vendredi: 9h à 21h. Samedi: 9h à 17h.



CENTRES CHIROPRATIQUES J.-C. BOUCHER
1307, 4e Avenue, Québec
523-9933
153, boul. Bégin, St-Anselme
885-9615

- CHIROPRATIQUE
Dr J.-C. Boucher, d.c.
Dr Guy Lajeunesse, d.c.
- TRAITEMENTS MÉDICAUX ET ESTHÉTIQUES
Dr Réjean Roy, m.d.
- RÉÉDUCATION MUSCULAIRE
Pierre Guillemette, b.e.s., ed. ph.
- DIÉTÉTIQUE
Raymonde Tremblay, dt.p.

OUVERT LE SAMEDI ACHAT - ÉCHANGE
• DIAMANT • OR • ARGENT
• PERLES
Service d'évaluation pour assurances - Deux gemmologues à votre service
522-8750 / 522-6395
LÉONARD TOUSSAINT inc.
330, 1re Rue, Québec (entre les 3e et 4e Avenues)
HEURES D'OUVERTURE: Lundi, mardi, mercredi, 10h à 17h; jeudi, 10h à 21h; vendredi, 10h à 19h; Samedi: 10h à 16h.

CE SOIR *Un Amour de Télévision!*

LE MONDE 18h
ÉPOÉE ROCK 19h
DRÔLE DE VIE 19h30
SINS "L'AMBITIEUSE" (3e) 20h

Télé 4 Québec CABLE 7 **RÉSEAU PATHONIC**

Beauport

Pas de hausse de la taxe foncière en vue

♦ À Beauport, pour la période financière terminée le 31 décembre 1985, l'excédent des revenus sur les dépenses s'élève à \$787,663, sur un budget de \$38,165,597, ce

qui permettrait de maintenir, l'an prochain, le taux actuel de la taxe foncière générale.

C'est la conclusion du rapport sur la situation financière de la

ville, déposé au conseil municipal par le maire Jacques Langlois.

par **Gérald OUELLET**

Selon le maire, au 31 décembre 1985, le surplus accumulé s'élève à \$844,502. Au cours de 1986, un montant de \$248,000 a été prélevé à même ce surplus pour être versé au budget. Il reste donc un surplus de \$596,512 dont une partie importante sera utilisée pour le budget de 1987.

Par rapport aux dépenses réelles, le service de la dette représente 29,4 pour 100 en 1985 comparativement à 30,2 pour 100 en 1984. La dette à long terme par rapport à l'évaluation imposable s'élève à 7,2 pour 100 en 1985 comparativement à 7,9 pour 100 en 1984.

Le rapport du maire précise que le programme d'immobilisation de 1986 prévoit des dépenses au montant de \$7,432,000. Les engagements réels pour 1986 vont s'élever à \$25 millions environ. Ce dépassement est dû en très grande partie aux développements domiciliaires qui excèdent de \$9 millions la prévision estimée.

Le conseil municipal a adopté pour l'année 1986 un budget équilibré des dépenses et des revenus pour un montant de \$37,948,000. Un léger surplus est à prévoir, suivant les estimations actuelles.

Pour le prochain budget 1987, les taux de la taxe foncière et de la

taxe d'affaires seront ajustés en fonction de l'augmentation de l'évaluation imposable à la suite du nouveau rôle déposé par la CUQ.

Le maire ajoute qu'avec les investissements majeurs effectués

durant l'année 1986 pour l'approvisionnement en eau potable et le programme Revi-centre, il faudra investir beaucoup moins durant 1987.

Enfin, les prévisions budgé-

taires de la ville seront déposées le lundi 1er décembre et devraient être adoptées par le conseil à une séance spéciale qui se tiendra le mardi 16 décembre au centre municipal Mgr-Laval à 20h.

Pas d'augmentation significative à l'Ancienne-Lorette

♦ Les contribuables de l'Ancienne-Lorette ne devraient pas subir d'augmentation significative de leurs comptes de taxes en 1987. Cela est possible, selon le maire Emile Loranger, parce que 1986 aura été la meilleure année depuis 10 ans en termes de nouvelles constructions et aussi parce que la rationalisation des dépenses municipales s'est poursuivie au cours de la dernière année.

par **Pierre MARTEL**

Tel est l'essentiel du discours sur la situation financière de l'Ancienne-Lorette. Discours prononcé, hier soir, par le maire Loranger.

"La situation financière de l'Ancienne-Lorette ne cesse de s'améliorer. Au cours des trois dernières années, le compte de taxes de nos contribuables n'a pas connu d'augmentation. Par ailleurs, pendant cette période, nous avons

réussi à baisser la dette municipale de \$2,860,799", d'affirmer le premier magistrat de l'Ancienne-Lorette.

M. Loranger a indiqué, de plus, que sa ville se dirigeait actuellement vers un surplus budgétaire de plusieurs centaines de milliers de dollars pour l'exercice financier 1986.

Il a ajouté: "Comme vous le savez, 1987 est une année d'élection municipale à l'Ancienne-Lorette. Nous savons tous que les élus ont tendance à présenter de beaux budgets, cette année-là. Le présent conseil municipal fait cependant exception à cette règle. Non pas que le budget 1987 ne sera pas beau, mais parce que cela fera maintenant quatre ans que l'on vous présente des budgets sans hausse de taxes; des budgets où la dette baisse régulièrement et cela continuera en 1987".

Les contribuables de Lévis devront patienter jusqu'au début du mois de décembre

♦ LEVIS - Exemptés d'une hausse de la taxe foncière en 1986, les contribuables de Lévis ne sauront qu'au début du mois de décembre, lors de la présentation du budget, s'ils pourront bénéficier de cette "grâce" pour une deuxième année consécutive.

par **Gilbert LEDUC**

Le maire de Lévis, Vincent Chagnon, a admis, hier, au SOLEIL qu'il était encore trop tôt pour prédire les conclusions du prochain budget. Il a cependant indiqué qu'il sera difficile de répéter l'"exploit" de décembre dernier.

Il anticipe une hausse du budget de 6,19 pour 100 pour le prochain exercice financier. C'est donc dire que le budget actuel de \$13,1 millions passera le cap des 14 millions pour 1987.

Se conformant à la Loi des Cités et Villes, qui oblige les municipalités à faire état de leur situation financière au moins un mois avant la présentation du budget, le maire Chagnon a présenté, lors de la séance du conseil de lundi dernier, les grandes orientations qui guideront la préparation du budget.

L'autofinancement de certains services sera en tête de liste des préoccupations de l'administration Chagnon au cours de la prochaine année budgétaire. Des efforts seront investis pour favoriser la construction domiciliaire et commerciale. Le maire de Lévis a aussi indiqué que des sommes seront débloquées pour la réfection des trottoirs et le pavage des rues. La préparation d'un plan d'urbanisme et de circulation est, de plus, envisagée par les édiles.

Revenus et dépenses

Puisque des revenus additionnels provenant, entre autres, des taxes foncières et d'affaires, des droits sur des mutations immobilières et des subventions versées pour divers programmes, le maire Chagnon prévoit un excédent de \$450,000 dans la colonne des revenus projetés par rapport aux prévisions budgétaires 1986. Par ailleurs, les dépenses projetées pour 1986 dépasseront les prévisions d'environ \$250,000. Selon Vincent Chagnon, cet écart s'explique, en partie, par la majoration des primes d'assurances. "Une vraie catastrophe", a-t-il indiqué.

Pas de changements à Cap-Rouge

♦ Les contribuables de Cap-Rouge peuvent dormir en paix. Selon toute vraisemblance, leur compte de taxes municipales devrait demeurer inchangé en 1987.

par **Pierre MARTEL**

En effet, dans son exposé annuel sur la situation financière de sa municipalité, le maire André Jumeau affirme que, compte tenu des augmentations importantes de revenus générés par le développement domiciliaire, on peut déjà penser qu'il n'y aura de hausse de la taxe foncière dans le budget de 1987.

En fait, le taux de taxe foncière devrait subir une baisse de 15,8 pour 100. Baisse correspondant, en fait, au réajustement à la hausse de 15,8 pour 100 du rôle d'évaluation. En d'autres termes, la fluctuation à la baisse du taux de taxes et à la hausse de l'évaluation signifiera un compte de taxes identique à celui de cette année pour les contribuables carougeois.

Par ailleurs, à deux mois de la fin du présent exercice financier, le maire de Cap-Rouge prévoit que la municipalité devrait finir l'année avec un léger surplus budgétaire. Rappelons que, l'an dernier, Cap-Rouge avait réalisé un surplus de \$49,076.

L'année qui s'achève est particulièrement caractérisée par la forte croissance de la construction domiciliaire. En début d'année, les dirigeants de Cap-Rouge prévoient l'émission de 125 permis de construction. Or, au 1er novembre, il y en avait déjà 186 émis. Au cours des neuf premiers mois de 1986, la valeur des permis émis a été de \$16,9 millions.

Rôle d'évaluation déposé

♦ CANTONS UNIS - Le rôle d'évaluation de la municipalité des Cantons unis de Stoneham et de Tewkesbury a été déposé le 15 septembre. L'évaluation totale imposable pour 1987 se chiffre à \$75,570,530 comparativement à \$72,168,310 en 1986. La hausse du rôle est expliquée par l'ajout de constructions et de travaux d'améliorations. Il y aurait peu ou pas de changement quant aux évaluations qui apparaîtront sur le compte de taxes qui sera transmis au début de 1987.

NOËL

VRAIMENT VOUS

Le père NOËL

arrive samedi
8 novembre à 10h

- Parade du Père Noël • Décors de Fêtes
- Atelier-garderie de Noël

Galeries
ChagnonUN
Centre
À LA MODE

NOVA 1986

Qualité de fabrication réputation mondiale

9,995\$

Garantie

GM

36 mois/

60,000 km

gratuit

Super
spécial

Stock: 62067

MARLIN

2145, boul. Charest ouest

688-1212

Théâtre de marionnettes "LE COSTUME MAGIQUE"
à partir du 15 novembre

Lévis tient à l'éclairage de la 20 entre Lauzon et le pont Pierre-Laporte

◆ LEVIS - Les membres du conseil municipal de Lévis ont manifesté, lundi soir dernier, leur insatisfaction face à l'attitude du ministre des Transports, qui, selon le maire Vincent Chagnon, repousse aux calendes grecques les travaux d'installation de lampadaires d'un bout à l'autre de l'autoroute 20, entre le pont Pierre-Laporte et la ville de Lauzon.

par Gilbert LEDUC

Le conseil réagissait à une correspondance du ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, qui informait les édiles de Lévis que le projet n'était pas abandonné mais qu'il n'apparaissait pas sur la liste des priorités du Ministère.

"La Rive-Sud est à nouveau pénalisée, clame le maire de Lévis. Des études ont prouvé la nécessité d'implanter un système d'éclairage sur ce tronçon de l'autoroute 20", invoque-t-il.

Selon M. Chagnon, la densité de la circulation sur cette artère est plus importante que celle sur le boulevard Champlain, sur la rive nord, qui est éclairé sur toute sa longueur. Le maire Chagnon, fort de l'appui des municipalités avoisinantes, se préoccupe de la sécurité des usagers de la "20". "Le soir, l'autoroute, entre le pont Pierre-Laporte et Lauzon, est très dangereuse. On n'a qu'à penser à la vilaine courbe à la hauteur de Saint-David où de nombreux accidents tragiques sont survenus par le passé", déplore le maire lévisien.

Un million de dollars

Au ministère des Transports, une équipe technique s'affaire actuellement à la préparation de plan et devis en vue d'éclairer la "20" entre le pont Pierre-Laporte et Lauzon.

Selon Théodore Jiona, du bureau du ministère des Transports à Charny, l'étude sera complétée au mois de janvier. D'après ses premières évaluations personnelles, le coût des travaux d'installation de lampadaires pourrait frôler le million de dollars.

La question que se pose le ministère des Transports est de savoir si on peut se permettre de tels travaux. M. Jiona a expliqué que les travaux d'installation sur le boulevard Champlain avaient été rendus possible grâce à la participation financière des trois paliers de gouvernement, chacun défrayant un tiers du coût total.

Selon des statistiques fournies par notre interlocuteur, 32,000 véhicules circulent quotidiennement entre Lévis et Saint-Christophe, d'est en ouest. Entre Saint-Jean-Christophe et le pont Pierre-Laporte, ce nombre passe à 37,000 véhicules.

A titre de comparaison, 80,000 véhicules franchissent quotidiennement le tronçon entre la route Du Vallon et l'échangeur du boulevard Laurentien. Pour ce qui est du boulevard Champlain, le nombre de véhicules qui l'emprunte à chaque jour est d'environ 26,000.

Bon été pour le Vieux-Port

◆ De toute évidence, "Québec aime son Vieux-Port" avec ses attraits actuels et le fréquenté de plus en plus surtout au cours de la période estivale. Tel est tout au moins le constat enthousiaste qui se dégage du bilan des activités d'animation du dernier été.

par Roger BELLEFEUILLE

Les deux objectifs principaux étaient d'attirer du monde sur le site et d'atteindre l'autofinancement des spectacles.

Dans l'ensemble, estime le rapport du volet animation de la Société immobilière du Canada, les résultats furent "excellents". La fréquentation moyenne des spectacles du jeudi et du samedi frise les 75 pour 100 et les revenus de la billetterie (\$342,370 après taxes) dépassent de 16 pour 100 les prévisions. Les prestations rock - Renaud, Dubois, Boulet, Luba, Honeymoon Suite, Gowan - a connu un faveur particulière chez la clientèle visée, les 13 à 25 ans. On note en effet une fréquentation moyenne de 3600 (68 pour 100) par spectacle, en dépit de trois concerts sous la pluie à ces "Jeudis Buds".

Quant aux activités de participation, familles et promeneurs se sont donnés rendez-vous en particulier aux "dimanches du Soleil". Ces dix journées ont attiré en moyenne 10,000 personnes. Le tir sera dans l'avenir corrigé de façon à concentrer

durant l'après-midi les différentes attractions. Les bouffes et les danses, présentées à des heures plus tardives, ont en effet offert un moins bel attrait pour les familles.

Les crépages de chignon

Quant aux "samedis internationaux", ils ont eu aussi leur part de succès. Mais le concept retenu commande cependant certaines réserves, sinon de la prudence.

Les commentaires à cet égard révèlent certains aspects capricieux du monde des vedettes. Ainsi, des spectacles étaient partagés par deux têtes d'affiche: Kitt-Marjo, Vogel-Boulet, Dubois-Marjo.

Or, il semble particulièrement difficile de faire partager une même scène par deux ou plusieurs "prima donna". Celle-ci, explique-t-on tout bonnement, ont chacune tendance "à voler le show" à l'autre. Pour mémoire, l'épisode épique entre Ertha Kitt et Marjo.

La présentation de vedettes "très parvenues" ou âgées fait aussi problème. Elles sont soit plus "capricieuses", soit plus susceptibles de faire faux bond pour cause de maladie. Rappelons que le spectacle d'Oscar Peterson dut être annulé pour ce dernier motif.

Il reste qu'en dépit de ces avatars, la fréquentation moyenne de 3780 personnes par

spectacle, soit plus de 71 pour 100 de la capacité assise, est jugée excellente.

Enfin quant aux Concerts des Nations présentés par l'Orchestre symphonique de Québec, ils ont attiré en moyenne 2510 personnes par prestation.

Les médias

Le bilan, par ailleurs, signale que la télévision n'a pas joué le rôle souhaité sur le plan de l'apport publicitaire. En fait, on reproche à la TV locale un écart considérable entre ce qu'elle avait promis en termes de couverture des principaux événements, y inclus les bulletins de nouvelles, et la marchandise livrée.

La frustration est telle que le Vieux-Port envisage l'élimination pure et simple de ce médium sur le plan contractuel. A moins que les contrats soient davantage spécifiques pour mieux s'ad-

dapter aux besoins changeants de la programmation. "La rigidité de la formule des messages pré-enregistrés et les délais de 4 à 5 jours ne nous permettaient pas d'actualiser notre information lors des changements", fait-on observer.

Privatisation

En somme l'été 1986 a servi, au Vieux-Port, comme formulettest en vue de refilet, dès l'été prochain, tout le volet animation au secteur privé. D'ailleurs l'un des responsables de ce programme, M. Daniel Doran, a déjà remis sa démission au Vieux-Port et sera sur les rangs des promoteurs privés en vue de décrocher ce contrat.

Mais la programmation retenue cette année s'étant présentée comme fort satisfaisante, l'on suggère d'en conserver essentiellement les principaux éléments en 1987.



Tu cherches des lunettes pour y voir clair...
les Annonces classées du Soleil

647-3311

L'opposition à Sainte-Foy célèbre le 1er anniversaire de l'élection de Boucher

◆ Le Renouveau municipal, un des deux partis d'opposition à l'hôtel de ville de Sainte-Foy, a fêté à sa façon, lundi soir, le premier anniversaire de l'élection de Mme Andrée Boucher à la mairie de Sainte-Foy. Tout au long d'une séance de plus de quatre heures, les conseillers Claude Allard et Gilles Myrand ont formulé des reproches à la mairesse tout en lui souhaitant bonne fête.

par Pierre MARTEL

Le point culminant a été atteint, en fin de soirée, lors de la période dévolue aux interventions de la mairesse et des conseillers. Le conseiller Myrand a profité de l'occasion pour dresser un bilan négatif de l'administration de Mme Boucher.

Tour à tour, M. Myrand a accusé Mme Boucher d'administrer à la petite semaine, d'exercer un contrôle excessif avec le comité exécutif, de bâillonner l'opposition, d'avoir mis de côté les fonctionnai-

res de Sainte-Foy et d'avoir une peur chronique de dépenser de l'argent.

"Bref, c'est une administration à la petite semaine avec beaucoup de pétage de broue", a-t-il affirmé.

La mairesse ne pouvait laisser passer l'occasion. "Je vois que vous manifestez toujours l'illogisme qui vous a toujours caractérisés. D'un côté, vous nous reprochez de vouloir augmenter les taxes alors que, de l'autre, vous voulez qu'on dépense davantage".

Mme Boucher a ajouté: "On a dû, au cours de la dernière année, réparer les pots que vous avez si bien cassés lors de la grande débauche de 1985. On est en mesure de présenter un bilan hautement positif de notre première année au pouvoir".

Pour sa part, un porte-parole de l'autre parti, Présent Sainte-Foy, le conseiller Michel Lefebvre s'est limité à présenter ses félicitations pour le premier anniversaire de pouvoir de la mairesse.



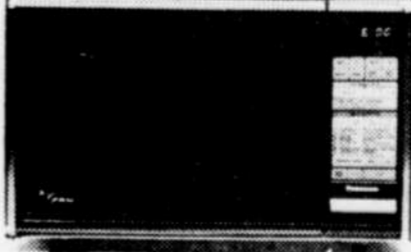
Choisissez un four Génius et faites le plein de provisions.



La touche qui fait tout!

Procurez-vous un four micro-ondes Génius Panasonic entre le 1^{er} octobre et le 29 novembre 1986 chez un détaillant participant et, contre 1 dollar de plus, vous recevrez un boni d'épicerie de 50 ou 100 dollars échangeable chez **provigo**. Certains modèles Génius peuvent ne pas être disponibles chez votre détaillant participant.

*Les bonis d'épicerie de 100 \$ ne seront remis qu'à l'achat d'un four Génius Dimension 4, modèle NE-9970C.



Panasonic

à l'avant-garde du temps

EN BREF

Subventions à Cap-Rouge

◆ Le conseil municipal de Cap-Rouge vient d'accorder des subventions statutaires totalisant \$23,300 à six organismes affiliés. Il s'agit du Groupe Scout/Guide de Cap-Rouge (\$3,694.48), de la Ligue navale du Canada-succursale de Cap-Rouge/Saint-Augustin (\$3,499.44), le Cercle de musique de Cap-Rouge Inc. (\$2,636.05), le comité de soccer mineur du Cap-Rouge Inc. (\$4,382.95), le baseball mineur du Cap-Rouge Inc. (\$4,388.65) et le mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge (\$4,698.43).

Prévention du crime

Dans le cadre de la semaine nationale de prévention du crime, Protection du voisinage de Cap-Rouge invite la population à participer ce soir à une discussion sur le thème "la violence contre la personne". La rencontre débute à 19 h 30 à la salle La Dérive du parc nautique de Cap-Rouge, et un goûter sera servi à 22 heures.

École agrandie

La Commission scolaire de Bellechasse amorce enfin la réalisation d'un projet déjà vieux de quelques années et qui vise l'abandon d'une école centenaire située à côté de l'église de Saint-Charles. Les travaux de construction ont été inaugurés, lundi. Il s'agit d'agrandir le centre éducatif de Saint-Charles pour y ajouter cinq classes du primaire. Les travaux coûteront \$288,000, dont un montant de \$260,000 proviendra directement du gouvernement du Québec. L'entrepreneur M. L. Inc., de l'Ancienne-Lorette, doit terminer l'ouvrage pour la fin de janvier.

VOS DÉPLACEMENTS NOUS INTÉRESSENT...

La CTCUQ procède, cet automne, à une enquête sur l'ensemble des déplacements effectués à l'intérieur du territoire de la région de Québec.



Entre le 29 septembre et le 5 décembre, 25 000 foyers de la Rive-nord et de la Rive-sud de Québec, seront rejoints par téléphone. Les appels sont faits entre 18h et 22h, du lundi au vendredi.

Un feuillet d'information, distribué préalablement au domicile de chacun des foyers interrogés, leur expliquera les objectifs de l'enquête et le contenu de l'entrevue téléphonique.

Pelletier TV Enr. La Pocatière 856-3453	Kadorama Enr. 405, Jean-Rioux Trois-Pistoles 851-2523	Cabano Audio Vidéo 141, Commerciale Cabano 854-2398	La Clef de Sol Inc. 2, St-Jean Québec 524-8431
Nap Boily Inc. 4094, Ste-Anne Beauport 667-7851	Meubles Robert Lévesque Inc. 315, Proulx Ville Vanier 681-7327	Lucien Paré & Fils 855, Principale St-Marc des Carrières 268-3529	Picard Électronique 199, Boutin St-Fabien de Panet 249-2102
Meubles Gérard Poirier 12,850, 1re Avenue St-Georges de Beauce 228-1940	Meublés Gaétan Napert Inc. 107, des Peupliers St-Lambert de Lévis 889-9705	Maurice Laganière 361, Ste-Anne Ste-Anne-de-la-Pérade 325-2020	

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Redacteur en chef et Editeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

Malenfant sème la discorde

Les aubergistes et les propriétaires des stations de ski de la région de Charlevoix ont investi \$200,000 dans une campagne de promotion pour attirer les skieurs chez eux cet hiver. Le propriétaire du Mont Grand Fonds et du Manoir Richelieu, M. Raymond Malenfant, sape cet effort en déclarant la guerre à la CSN sur un deuxième front.



par **Vianney DUCHESNE**

En effet, le propriétaire du fleuron touristique de Charlevoix a décidé de contester l'accréditation syndicale que les employés du mont avait obtenue du ministère du Travail du Québec le 21 avril 1986. M. Malenfant a embauché des ex-employés en leur offrant les mêmes conditions de travail qu'auparavant, la convention collective en moins.

L'acheteur du centre de ski avait été avisé, au moment de l'acquisition, de l'existence d'une accréditation syndicale; il s'était réservé le droit de la contester, mais en s'engageant à respecter le "jugement final". Le conseil municipal de Rivière-Malbaie devait voir à ce qu'une clause de protection de l'unité syndicale fasse partie de l'acte de vente. Le président du syndicat déclarait pour sa part qu'en vertu de la loi le nouveau propriétaire serait obligé de respecter l'accréditation.

On se retrouve donc, quelques mois plus tard, dans le même cul-de-sac que pour le manoir parce que personne n'osait croire que M. Malenfant ferait son coup de manoir. Ou'on veuille l'admettre ou non, le propriétaire des deux principales infrastructures touristiques de Charlevoix est déterminé à brimer le droit d'association des travailleurs.

Le porte-parole du groupe Malenfant, M. Gilbert Delvaux, a été loin hier de prouver la bonne foi qui peut exister dans son camp. Il a déclaré devant la presse que les ex-travailleurs n'ont qu'à se faire embaucher et par la suite à former un nouveau syndicat. A quoi servirait donc l'article 45 du Code du travail? Pourquoi une nouvelle accréditation quand il y en a déjà une en place que les membres veulent unanimement conserver?

L'industrie touristique constitue l'épine dorsale de l'économie de Charlevoix en représentant 50 pour 100 du chiffre d'affaires des entreprises locales. Les restaurateurs, les petits hôteliers et les aubergistes ont besoin de la saison hivernale pour boucler leurs budgets.

Ils viennent de traverser deux saisons désastreuses et plusieurs d'entre eux ne pourraient en supporter une troisième alors que la neige sera au rendez-vous avec le nouvel équipement du Mont Grand Fonds. Est-ce ce que recherche M. Malenfant? Il donnerait raison à la famille Dufour qui mettait en garde les conseils municipaux de La Malbaie et de la Rivière-Malbaie de livrer leurs contribuables "aux mains d'un exploitateur dont la planification semble reposer sur l'exploitation exagérée des travailleurs".

L'hiver approche à grands pas et aujourd'hui l'Association touristique régionale de Charlevoix est à Montréal pour inviter les skieurs du Québec et d'ailleurs. Comment les convaincre que la saison de ski au Mont Grand Fonds sera aussi exceptionnelle que le promet le directeur général Pierre Tremblay avec en fond de scène le spectre d'un autre conflit de travail?

La volonté des gens du milieu de préserver leur accueil chaleureux ne fait pas de doute. L'achalandage touristique de l'été dernier et le degré élevé de satisfaction le démontrent. La proposition de la semaine dernière des femmes et des hommes d'affaires pour sortir de l'impasse au manoir le confirme aussi.

La rentabilité de l'industrie touristique ne doit cependant pas reposer sur les injonctions et la protection policière pour l'accès aux services. Il serait temps que le gouvernement québécois comprenne que, si le gouvernement fédéral a eu besoin d'un faiseur de pluie, il n'a pas besoin d'un faiseur de trouble.

BLOC-NOTES

Retour à Victoria

Les délégués au Conseil du parti libéral du Canada (section Québec) ont fêté à leur manière le "jour des morts" en faisant revivre une formule d'amendement constitutionnel depuis longtemps enterrée.

Mais, il en aura fallu des détours pour revenir, finalement, à cette vieille formule de Victoria: quinze ans plus tard, après l'élection, la réélection puis la défaite du Parti québécois, après un référendum suivi d'un coup de force et le rapatriement de la constitution, après un jugement de la Cour suprême niant un droit de veto pour le Québec et, enfin, après le départ du premier ministre Trudeau et la perte du pouvoir par le Parti libéral fédéral.

C'est tout un cheminement où le Québec a perdu graduellement plusieurs de ses illusions. Ce qui apparaissait inacceptable, hier, prend les aspects d'un gâteau, aujourd'hui.

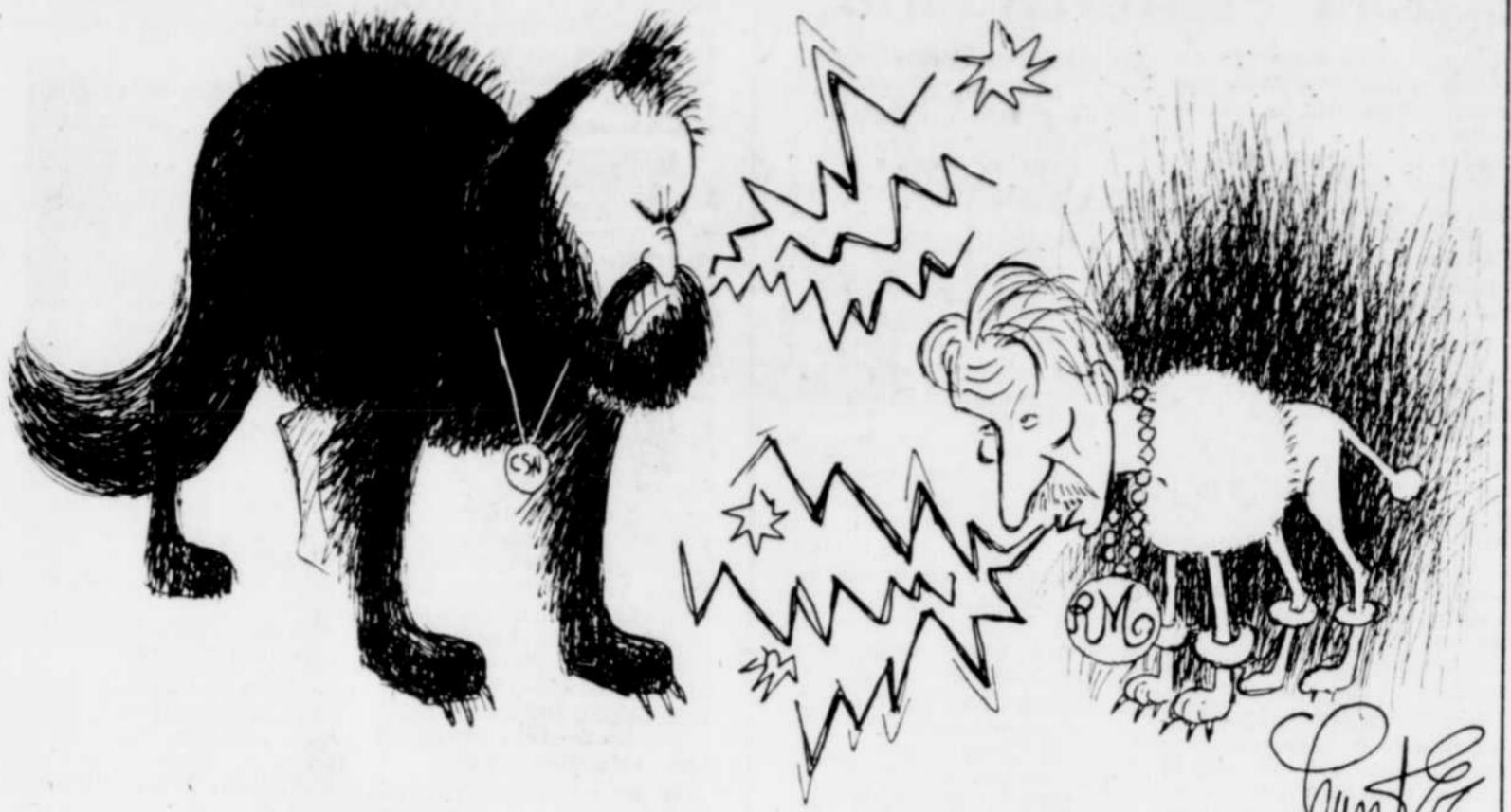
John Turner, maintenant chef du Parti libéral du Canada, était là, à Victoria, en 1971. En tant que ministre de la Justice, il avait présenté et défendu cette formule qui accordait un droit de veto régional aux provinces. Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, y était également et avait refusé cet arrangement. Aujourd'hui, il se bat pour moins que cela, soit le droit de veto d'une province ou de plusieurs qui représentent au moins 25 pour 100 de la population. Comme on le voit, un droit automatique pour l'Ontario et aléatoire pour le Québec.

John Turner, chef contesté d'un parti d'opposition, n'a pas trouvé mieux que de revenir avec son vieux projet pour tenter de masquer momentanément la division de son aile québécoise. Et il a, semble-t-il, réussi. Ses ouailles se sont lancées à corps perdu dans les sempiternelles discussions autour des notions de "peuple, nation, Etat-nation, Etat souverain, foyer national ou source".

Unanimes, les ardents libéraux québécois iront défendre leur "nouvelle" formule miracle devant le congrès national dans quelques semaines. Et M. Turner espère que, devant l'importance de cette question pour l'avenir du pays, les autres délégués en oublieront de parler de leadership...

Bien des événements se sont produits depuis Victoria. Mais une chose demeure: la question constitutionnelle sera toujours là lorsqu'un premier ministre ou un chef de parti voudra faire oublier ses propres faiblesses.

Aurions-nous tourné en rond depuis 1971? **Vincent CLICHE**



ILS NE PEUVENT PAS SE...SENTIR.

LETTRE DE FRANCE

Vous souvenez-vous de Paulette?



par **Eliane DEPEYRE-DUBÉ**
Collaboration spéciale

On a mal dormi dans mon village pendant une nuit de samedi à dimanche. Monsieur le comte avait ouvert le parc du château à ses amis du Front national: jusqu'aux petites heures du matin les haut-parleurs ont transmis des bribes de musique et les éclats de voix de Jean-Marie Le Pen.

"Front national", "Extrême droite": voilà des mots qui, heureusement, n'évoquent pas grand-chose pour la plupart des Québécois. Ici, dans une France qui a connu l'occupation nazie, on pense "fascisme"; on se souvient et on a peur.

Le Pen, cet homme qui inquiète, aujourd'hui, n'avait obtenu qu'un succès de curiosité aux élections présidentielles de 1974. Blond, rose et costaud, il faisait un peu pirate avec son oeil recouvert d'un bandeau noir. "Voilà enfin, ai-je entendu dire, un homme complet qui va aider les Français à voir clair!" Il porte maintenant une prothèse: bien difficile de savoir lequel de ses yeux bleus vous regarde.

Devenu riche à la suite du décès fort opportun d'un admi-

rateur milliardaire qui avait fait de lui son légataire universel, il a pu se consacrer entièrement à la politique. Et puis crise, chômage, insécurité, terrorisme ont favorisé une remontée de l'extrême droite.

10 pour 100 de moyenne nationale, cela peut sembler bien peu. Mais cela signifie des sièges au parlement européen et un groupe reconnu à l'Assemblée nationale. Cela signifie l'immunité parlementaire et du temps à l'antenne. Cela signifie aussi des alliances ouvertes ou secrètes avec des hommes de la droite traditionnelle, au grand scandale de ceux qui estiment, comme Madame Simone Veil, qu'on ne doit pas pactiser avec le diable.

Le diable, Jean-Marie Le Pen? Diable d'homme, en tout cas! Et il possède la force de persuasion qu'on attribue au Prince des Ténébres. Cet ancien "para" est un tribun de grande classe. Il s'exprime avec une aisance et une élégance peu communes dans les milieux politiques. Jamais un lapsus; jamais une faute de syntaxe. L'imparfait du subjonctif arrive au bon moment, comme aussi la citation française ou latine qui s'impose. Et spirituel avec ça! Il n'a pas son pareil pour esquiver les pièges des journalistes et mettre les rieurs de son côté. Une commentatrice avouait, au lendemain d'une émission télévisée: "J'avais beau être

prévenue contre lui, il a failli m'avoir!"

La propagande présente le chef du Front national comme "celui qui dit tout haut ce que les Français pensent tout bas." C'est-à-dire principalement: "La France aux Français!" "Il faut rétablir la peine de mort!" et "Dehors les étrangers!"

Les étrangers, ce sont surtout les Maghrébins, très nombreux en France. Au temps de la prospérité et du plein emploi, on avait encouragé leur venue. Certains leur reprochent, maintenant, de "manger le pain des Français" et les disciples de M. Le Pen les jugent responsables de tous les malheurs de la France. La plupart des immigrés de la deuxième génération ne se connaissent pas d'autre pays que celui-ci, où ils sont nés, mais leur type physique les empêche de se fondre dans la masse.

Au cours des derniers mois, des jeunes sont morts parce qu'ils avaient le teint foncé et les cheveux frisés. Plusieurs des auteurs de ces crimes racistes se sont réclamés du Front national dont le chef, pourtant, se défend de prôner la haine ou la violence. Il est certain qu'il mesure ses paroles à la télévision, protégé par son redoutable service d'ordre.

Et ses partisans, eux, au cours des manifestations, ne se gênent pas pour crier des slo-

gans du genre: "Harlem Désir au four!" (Harlem Désir a fondé, en France, le mouvement S.O.S. Racisme)

Ce dimanche matin, après la Nuit du Front national, je croise devant le château un de nos voisins, conseiller municipal. Il a un geste large: "Voici le parc maudit, madame! La horre! La pourriture! Les porcs sont passés par là: le village est contaminé!"

Il ne mâche pas ses mots, monsieur le conseiller municipal. Mais comment ne pas comprendre son indignation? A deux pas d'ici, sur le monument dédié aux morts de la commune, sont gravés des noms de soldats. On y lit aussi les noms de trois civils: Michel, Olga et Paulette Goldenberg. Le père, la mère et l'enfant. Trois Juifs qui ont été dénoncés, déportés, et ne sont pas revenus des camps d'extermination.

Ceux et celles qui, ce soir-là, acclamaient Jean-Marie Le Pen savent-ils qu'ici même, dans ce paisible village de 700 habitants, le racisme a donné cette horreur: le nom d'une petite fille sur un monument aux morts? ●

★ Eliane Depeyre-Dubé est une journaliste à la pige d'origine québécoise et résidant, depuis plusieurs années, dans la grande banlieue parisienne.

LETTRES AU SOLEIL

Pour la peine de mort facultative

Un jeune enfant est trouvé mort dans un bois, une femme a été violée et battue à mort ou bien un policier vient d'être tué dans l'exercice de ses fonctions. Aussitôt, voilà que ressort la question de la peine de mort. Pour certains, l'être qui commet un tel acte devrait le payer de sa vie. Pour d'autres, c'est la société qui est responsable et qui doit prendre charge d'un tel individu.

De toute façon, même en faisant pendre l'auteur d'un meurtre au bout d'une corde ou en lui infligeant une peine de 25 ans ferme de pénitencier, logé et nourri aux frais de l'Etat, on ne pourra redonner la vie à la victime.

de la mort d'une personne au même titre que le meurtrier n'avait le droit de tuer sa victime. Par contre, c'est autant, si non plus inhumain de priver un individu de sa liberté pendant 25 longues années à végéter dans un pénitencier.

ble d'un meurtre faire son épicerie dans le supermarché du coin, une semaine après son jugement.

Je n'ai aucune solution miracle à proposer. Je crois même qu'il n'existe aucun moyen répressif capable de dissuader Cain de tuer Abel, peine de mort ou pas.

Il m'apparaît donc, après réflexion, que le 25 ans ferme ou la mort sont pratiquement les seules peines que le meurtrier mérite. Mais je suggère que la peine de mort reste au choix de l'accusé. C'est-à-dire qu'on lui donne le droit, après avoir été condamné à 25 ans fermes de pénitencier, de choisir soit de faire son temps, ou de mourir sur une chaise électrique ou autre.

Après tout, n'est-ce pas déjà mourir que d'être privé si longtemps de son droit le plus fondamental: la liberté? ●

Gilles Beaupré Ste-Foy

N.D.L.R.

Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390 Saint-Vallier est, G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin. ●

La prison sociale des exclus

Le titre vous a peut-être surpris. En effet, à première vue, il apparaît plutôt paradoxal. Car lorsqu'on parle de prison, on a en tête une grande bâtisse garnie de barreaux et de gardiens, en retrait de la grande ville, ce qui n'a rien de très social. Mais la prison à laquelle je me réfère ici, n'a rien à voir avec cette dernière. C'est la prison que l'on retrouve en dehors de ces grands murs qui me fait réfléchir, soit celle que l'on appelle: société.

Ce grand système se réserve le droit de choisir les éléments qui en feront partie. Les gens qui ne correspondent pas à son modèle d'individu sain n'y ont pas accès. Le fait d'être limité intellectuellement, psychologiquement, physiquement ou même financièrement suffit pour être exclus de cette société.

Il ne nous viendrait pas à l'idée de modifier les structures sociales

afin d'accorder aux gens différents le droit de vivre et non seulement d'exister. On préfère demander aux êtres humains de s'adapter aux structures que d'adapter les structures à leurs besoins.

On me dira peut-être que ce n'est que réalité du passé car, aujourd'hui, on parle de désinstitutionnalisation et d'intégration sociale. Pour donner une valeur réelle à ces philosophies, il faudrait peut-être vérifier ce qu'elles deviennent concrètement.

Vous saviez que, selon le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, les maisons perdent 10 pour 100 de leur valeur parce qu'un foyer de groupe ou maison de transition s'est installé dans un quartier? Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui nous amènent à nous demander si les belles philosophies

n'ont de sens que dans la bonne volonté des intervenants sociaux.

Bien entendu, ce ne sont pas que les citoyens qui créent les lois mais surtout ceux qui en ont le pouvoir. Par contre, ces mêmes citoyens, ceux qui forment la société, ont le pouvoir de faire modifier des lois en imposant des changements pour répondre davantage à leurs besoins. Le malheur, c'est que "les gens différents" sont minoritaires et leur pouvoir aussi.

Notre rôle, en tant que composante de la société, ne serait-il pas, plutôt que de se faire passif, d'aider ces minorités à atteindre une meilleure qualité de vie comme on aimerait que ce soit le cas si un membre de notre famille en faisait partie? ●

Doris Racine Ste-Foy

DOSSIERS



Le cardinal Miguel Obando (à gauche), principal opposant civil au gouvernement sandiniste du Nicaragua.

Nicaragua

L'Eglise déchirée par la révolution

L'Eglise nicaraguayenne vit une situation unique dans le monde révolutionnaire. Plutôt que d'avoir été bannie par un gouvernement aux sympathies marxistes, elle a plutôt été intégrée — pour ce qui est de sa couche populaire en tout cas — au processus révolutionnaire. Le résultat net, c'est que l'Eglise du Nicaragua est aujourd'hui déchirée, partagée entre les chrétiens d'obédience révolutionnaire, tenants de la théologie de la libération, et les catholiques doctrinaires, rassemblés autour du cardinal Miguel Obando, principal opposant civil au régime sandiniste. Notre collaborateur à Managua, Luc Simard, fait le point.

♦ (MANAGUA) -- Sept ans après le renversement du dictateur Anastasio Somoza par la révolution sandiniste, l'Eglise du Nicaragua est déchirée. Les autorités catholiques, le cardinal Miguel Obando en tête, s'opposent au gouvernement sandiniste, jugé totalitaire. Un grand nombre de catholiques, prêtres ou laïcs, n'en demeurent pas moins fidèles au gouvernement. Pour les évêques et le cardinal, ce courant révolutionnaire au sein de l'Eglise est un adversaire plus puissant que le gouvernement.

par **LUC SIMARD**
(collaboration spéciale)

Les autorités religieuses considèrent que ce courant révolutionnaire — ils le nomment péjorativement l'"Eglise populaire" — a été créé de toute pièce par le gouvernement. "L'Eglise populaire, qui est totalement au service de la cause du gouvernement, est l'arme la plus dangereuse utilisée par ce même gouvernement pour tenter de diviser l'Eglise", lit-on dans une lettre que la conférence épiscopale du Nicaragua expédiait récemment à plusieurs dizaines de conférences épiscopales du monde.

Les chrétiens révolutionnaires rejettent cette opinion. Ils appuient la révolution, disent-ils, parce qu'elle a pour but d'améliorer le sort des couches sociales les plus pauvres et qu'elle a en conséquence un sens profondément religieux. "Grâce à cette révolution, notre peuple pauvre et opprimé connaît pour la première fois l'espérance", nous a déclaré en entrevue soeur Luz Beatriz Ariano, une figure dominante du secteur de l'Eglise qui appuie la révolution.

Des liens solides

Les liens qui unissent ce secteur au Front sandiniste de libération nationale (FSLN), qui gouverne aujourd'hui le Nicaragua, se sont tissés au temps de la lutte contre la dictature. Les catholiques, majoritaires au Nicaragua, ont offert un appui massif au FSLN, qui n'était alors qu'une petite organisation de guérilla. Un prêtre, le père Gaspar Garcia, est même mort au combat sous les couleurs sandinistes.

L'engagement de milliers de chrétiens dans la lutte révolutionnaire explique sans doute pour-

quoi la révolution sandiniste ait été la première révolution de l'Histoire à ne pas brûler les églises. "Cette révolution singulière a non seulement évité de brûler les églises mais elle est en plus animée par les chrétiens eux-mêmes", déclarait-il y a peu un autre leader de la fraction de l'Eglise qui supporte la révolution, le père Uriel Molina.

Les catholiques n'offrent pas qu'un appui formel à la révolution: certains d'entre eux ont même de hautes responsabilités au gouvernement. Trois ministres du gouvernement sont des prêtres. Plusieurs autres ministres sont des catholiques pratiquants qui voient dans le service de l'Etat le prolongement naturel de leur foi.

Loin de la conception marxiste traditionnelle selon laquelle "la religion est l'opium du peuple", le FSLN a depuis longtemps reconnu l'importance des chrétiens dans la révolution. Dans un communiqué sur la religion, publié en 1980 et unique dans les annales des organisations révolutionnaires, le FSLN déclarait que "quand les chrétiens, en s'appuyant sur leur foi, sont capables de répondre aux besoins de leur peuple et de l'Histoire, leurs propres croyances les mènent à la militance révolutionnaire".

Une situation tendue

Les autorités de l'Eglise n'en condamnent pas moins le gouvernement sandiniste, avec lequel elles sont à couteaux tirés depuis cinq ans. La conférence épiscopale a de quoi être mécontente. Pour contrer l'influence d'un secteur de l'Eglise qu'il juge contre-révolutionnaire, le gouvernement a déjà expulsé du pays seize prêtres et un évêque. Il a aussi interdit la transmission télévisée des messes de l'archevêque de Managua (l'évêque Obando, aujourd'hui cardinal), il a saisi l'imprimerie de l'archevêché et il a fermé la radio catholique de la capitale, le seul organe de presse dont disposait l'Eglise.

"Entre le christianisme et la révolution, il n'y a pas de contradiction", n'en continuent pas moins de scander une bonne partie des catholiques. La contradiction est plutôt entre ceux-ci et les autorités religieuses.

L'antagonisme est en partie d'origine politique. Les chrétiens révolutionnaires dénoncent la politique de l'administration Reagan,

qui est de renverser le pouvoir sandiniste. Ils condamnent en particulier la "contra", la guérilla antisandiniste organisée et financée par les Etats-Unis. Le cardinal et les évêques ne condamnent pas Washington, ni la "contra". Pour eux, l'idéologie marxiste des sandinistes et leur rapprochement avec l'URSS a placé le Nicaragua au coeur d'un affrontement entre les deux superpuissances. Le peuple nicaraguayen en est la victime infortunée.

Théologie de la libération

L'antagonisme entre les deux secteurs de l'Eglise est aussi d'origine religieuse. Les chrétiens révolutionnaires s'identifient à l'Eglise des pauvres, un mouvement de renouveau de l'Eglise répandu dans toute l'Amérique latine. L'Eglise des pauvres s'inspire de la théologie de la libération, un concept développé depuis une vingtaine d'années par divers théologiens latino-américains.

La théologie de la libération affirme que l'Eglise catholique, au cours de son histoire, a surtout soutenu des régimes politiques qui favorisaient les riches aux dépens des pauvres. Les riches ont en retour utilisé la foi pour justifier un ordre social injuste et sauvegarder leurs privilèges. Selon la théologie de la libération, l'Evangile est un message qui invite les opprimés à lutter pour la construction d'une société plus juste. A l'Eglise traditionnelle, favorable aux riches, il faut substituer une Eglise qui prend parti pour les pauvres.

Les défenseurs de l'Eglise des pauvres affirment que ce mouvement n'est pas un schisme au sein de l'Eglise. Ces catholiques respectent l'autorité du pape et des évêques. La conférence épiscopale latino-américaine a d'ailleurs reconnu le bien-fondé du mouvement en affirmant, dès 1979, que l'Eglise catholique devait avoir une "option préférentielle pour les pauvres".

Au Nicaragua cependant, le cardinal et les évêques ont déclaré la guerre à l'Eglise des pauvres. Pour les autorités religieuses, l'alliance étroite entre l'Eglise des pauvres et le gouvernement révolutionnaire menace l'existence même de l'Eglise nicaraguayenne. Cette alliance constitue en effet un précédent: pour la première fois, un gouvernement d'Amérique latine donne un soutien officiel à l'Eglise des pauvres.

L'intervention du pape

Cette situation exceptionnelle a motivé l'intervention personnelle du pape Jean-Paul II, qui a offert un ferme appui aux autorités religieuses nicaraguayennes. A nul moment cet appui n'a semblé plus éclatant qu'au moment de l'élevation de l'archevêque Obando au rang de cardinal, l'an dernier. L'archevêque de Managua, considéré comme le principal opposant civil au régime sandiniste, est devenu l'unique cardinal d'Amérique centrale, précédant à ce rang plusieurs évêques pourtant dotés d'une formation théologique supérieure à la sienne.

Pour le pape, les chrétiens révolutionnaires du Nicaragua présentent un mauvais exemple à l'Eglise universelle. Le pape, qui a fait du respect de l'autorité de l'Eglise le thème central de son apostolat, déplore l'autorité bafouée des évêques nicaraguayens. Le pape craint en particulier l'influence des chrétiens révolutionnaires du Nicaragua auprès de l'Eglise des pauvres du reste de l'Amérique latine.

Des milliers, sinon des millions de catholiques d'Amérique latine et d'ailleurs ont en effet les yeux braqués sur le Nicaragua. L'alliance entre les chrétiens et la révolution est pour eux l'espoir de voir les masses miséreuses améliorer enfin leurs conditions de vie. "Le Nicaragua est un lieu de rencontre avec le Dieu libérateur", écrit le théologien italien Giulio Girardi, auteur d'un best-seller récent sur le christianisme révolutionnaire au Nicaragua.

Entre l'Eglise des pauvres et l'Eglise que défend le cardinal et les évêques, la brèche semble si grande qu'on voit mal comment elle pourrait être comblée. Les chrétiens révolutionnaires considèrent que seule l'absorption de l'Eglise des pauvres mettra un terme au déchirement de l'Eglise. Pour plusieurs chrétiens, c'est aussi là le seul moyen d'éviter une désaffection massive des fidèles à l'égard de la foi catholique. "Si l'Eglise est indifférente à la douleur du peuple, elle va perdre un secteur important de la population, comme cela s'est passé en Europe au moment de l'industrialisation: l'Eglise n'a pas su accompagner le monde ouvrier à ses débuts, ce qui fait que aujourd'hui encore, les ouvriers ne veulent rien savoir de l'Eglise" nous a déclaré soeur Ariano.

Plus de conflits dans le monde en 1987

Tout s'évalue, y compris les "risques politiques" à l'échelle de la planète. C'est d'ailleurs la spécialité de la firme américaine Frost and Sullivan, qui étudie chaque année la progression des risques de conflits de tout ordre dans le monde. Et pour l'année qui vient, les risques semblent plus élevés qu'en 1986. Voici ce que nous en dit l'Agence France-Presse.

♦ NEW YORK (AFP) - Les risques de conflits sociaux, de guérilla et guerre civile dans le monde sont plus élevés en 1987 qu'en 1986, indique, dans son étude annuelle, Frost and Sullivan, l'une des principales firmes américaines d'étude du risque politique.

Selon le classement des possibilités de conflits dans 85 pays, le pourcentage de pays à "risque élevé ou très élevé" a progressé de 24 pour 100 en 1986 à 26 pour 100 en 1987 tandis que le nombre de pays à faible risque a diminué de cinq. Quatre de ces derniers — Inde, Italie, Koweït et Taiwan — sont classés cette année dans la catégorie "risque modéré" et cinquième, la Guinée, "risque très élevé".

Ces conflits "politiques" ne sont que l'un des risques qui menacent la sécurité des grandes entreprises internationales, souligne Frost and Sullivan en rappelant que "même dans des pays ne connaissant que peu d'agitation politique, le personnel et les biens des firmes multinationales peuvent être en danger".

Parmi ces autres grands risques, l'étude, destinée principalement à des grandes sociétés, cite l'"enlèvement" qui reste une menace dans de nombreuses régions, plus particulièrement en Amérique latine mais aussi en Europe, l'extorsion de fonds, les attaques terroristes (35 pour 100 de de ces attaques ayant été dirigées contre des firmes en 1986) et les crimes.

Répercussions

Selon les experts de Frost and Sullivan, les effets des politiques d'austérité et de la faible croissance économique devraient conduire à un "accroissement modeste" dans la fréquence et la gravité des crimes en 1987.

Parallèlement à ces risques, la stabilité des régimes en place est plus faible en 1987 qu'en 1986, selon l'étude intitulée "Le climat politique pour les activités économiques internationales en 1987".

Selon les prévisions de 1987, dans 48 pour 100 des 85 pays étudiés contre 40 pour 100 l'an dernier, le régime au pouvoir a moins de 70 pour 100 de chances de demeurer en place.

En revanche, plusieurs facteurs affectant les activités économiques internationales devraient s'améliorer l'année prochaine: les transferts financiers, les investissements directs à l'étranger et les possibilités d'exportation malgré les risques protectionnistes.

Frost and Sullivan estime que six grandes "tendances" devraient affecter le plus grand nombre de pays l'année prochaine: une légère détente en 1987 des relations entre les Etats-Unis et l'URSS, une intensification des troubles en Afrique du Sud, une croissance réelle des pays industrialisés OCDE de 2,9 pour 100 (contre 2,4 en moyenne de 1982 à 1986), un prix moyen du baril de pétrole brut de \$16, un accroissement des mesures protectionnistes de la CEE et des Etats-Unis contre certains produits et enfin des prix des matières premières restant à un faible niveau.

Risques

Par grandes régions, les activités économiques internationales devraient rencontrer de "sérieux risques politiques et économiques dans la plupart des pays d'Amérique du Sud en 1987", estime l'étude. La "violence politique" est la principale source de risques en Colombie, au Pérou et au Chili et la persistance des difficultés économiques doit limiter les possibilités en Bolivie, en Uruguay, en Argentine, au Venezuela et au Brésil.

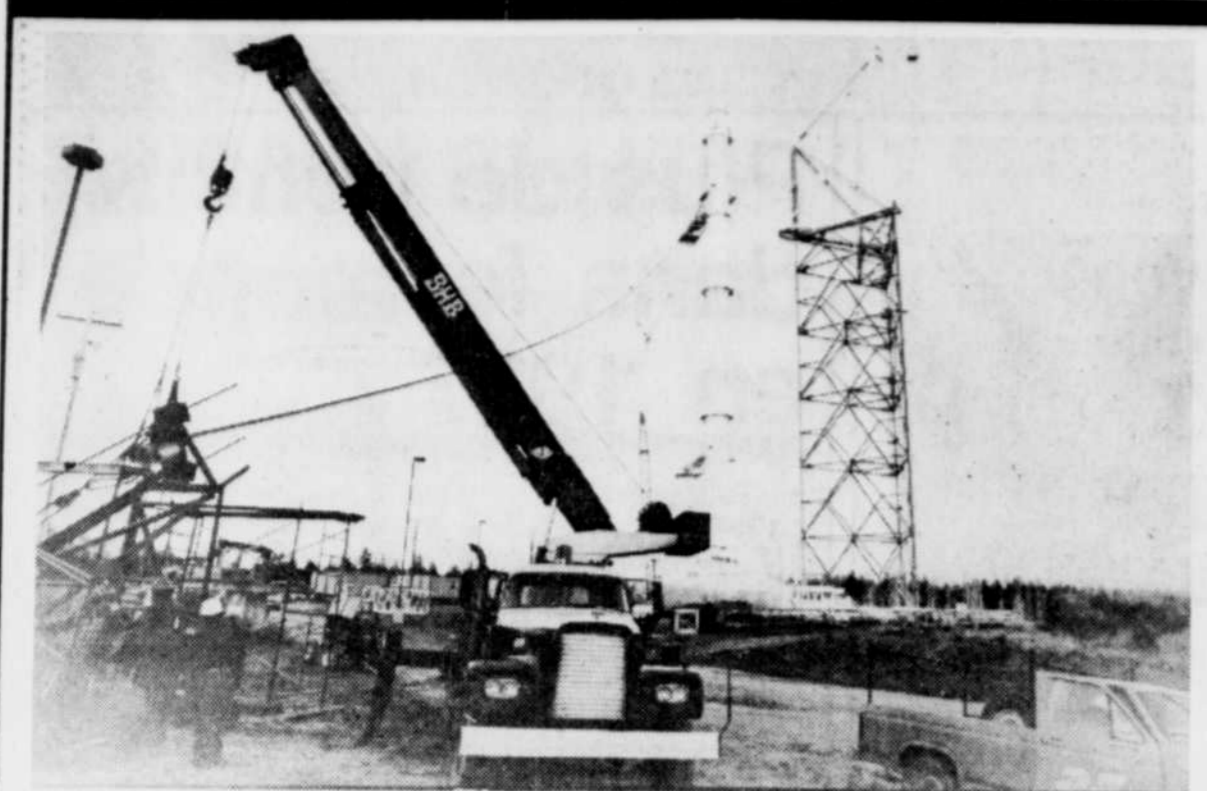
Pour l'Amérique Centrale et les pays des Caraïbes, les guerres au Salvador et au Nicaragua demeurent la principale source de risque dans cette région avec trois pays à "surveiller": le Guatemala, la République Dominicaine et le Panama.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les conditions économiques défavorables créent des risques considérables pour les activités économiques du fait notamment de la baisse des prix du pétrole. Parmi les pays à surveiller, l'étude cite l'Irak qui devrait avoir de plus en plus de retard dans ses paiements.

Malgré ses ressources naturelles considérables, la région qui risque le plus sur le plan des activités économiques demeure l'Afrique sub-saharienne en raison principalement des faiblesses économiques et de la fragilité des systèmes politiques dans plusieurs pays, souligne enfin l'étude.



Plus de perturbations sociales en 1987?



Eole prend forme

La pose d'une des pales permet maintenant de voir la forme définitive que prendra dans quelques semaines l'aérogénérateur géant, le plus grand au monde, érigé à Cap-Chat nommé "Eole". Trois des six haubans, de longs câbles de retenue de la tour, ont été solidement attachés aux piliers. Et malgré une température moins clémente, on s'apprête à la pose de la seconde pale, une opération qui se fait en trois phases. Les travaux ne souffrent pas de retard sérieux par rapport à l'échéancier original, note l'ingénieur Pierre Beaudoin chargé des travaux, de sorte qu'Eole sera complétée à la fin de ce mois, fin prête pour le banc d'essais. L'éolienne de Cap-Chat aura une puissance de 4 mégawatts et le coût de sa construction évalué à \$43 millions.

Le Soleil, André Dionne

Investissement de \$2 millions à Ste-Croix Projet domiciliaire qui commence à faire jaser

♦ **SAINTE-CROIX** - Un projet de développement domiciliaire, devant entraîner des investissements d'environ \$2 millions, est en bonne voie de réalisation à Sainte-Croix de Lotbinière. Les travaux d'infrastructure vont débuter la semaine prochaine, alors qu'une opposition vient de prendre forme en ce qui concerne la répartition de l'imposition foncière.

par Gilles PEPIN

Trente-cinq maisons doivent être construites prochainement dans le secteur concerné.

Le contrat pour ces travaux d'aqueduc, d'égoûts et de voirie a été conclu avec la société Construction G. D. R. Inc., de Saint-Sylvestre, pour un montant de \$230,646. Le maire, M. Normand Drolet, a aussi précisé qu'en incluant les frais inhérents et le coût du revêtement sur la chaussée, l'engagement financier total est de l'ordre de \$303,146.

Une contribution est cependant exigée du promoteur, le groupe T. D. I. Enr., de sorte que l'emprunt de la

municipalité ne sera que de \$220,490, ce qui est défini par l'autorisation qui a été donnée par le ministre des Affaires municipales, en date du 23 octobre.

Le conseil municipal établit une charge foncière annuelle de \$0.10077 par \$100 de valeur imposable; ce qui signifie une addition de \$56.43 sur le compte de taxe du propriétaire d'une maison évaluée à \$56,000.

En ce qui concerne précisément le mode de taxation adopté par cette municipalité, voici l'explication du maire Drolet: "Le mode de taxation préconisé pour ce projet est fidèle à la politique locale, qui s'est avérée efficace et rentable pour le développement domiciliaire de Sainte-Croix".

Chaude atmosphère

Le règlement municipal avait été accepté unanimement par les élus locaux. Pour l'assemblée de consultation publique, le 18 août, aucun contribuable ne s'est présenté. Tout allait tout à fait paisiblement jusque vers la fin de septembre, quand un groupe de citoyens a pris les rues pour faire signer une requête exigeant un amendement.

Près de 500 personnes ont finalement demandé que soit imposée une taxe de secteur et qu'ainsi ce ne soit pas tous les contribuables qui aient à supporter le coût de la nouvelle infrastructure.

Le maire a cependant observé que certaines signatures paraissent plus d'une fois, alors que d'autres sont de personnes inaptes à voter. Et plusieurs citoyens ont signé la requête devant une fausse représentation, en entendant parler

d'une augmentation de taxe de \$100 à \$200.

N'empêche qu'une campagne électorale vient de fournir une belle occasion aux opposants. Trois nouveaux conseillers municipaux ont été élus, dimanche soir dernier, et le suspense s'est installé. Mais, avant que les trois nouveaux élus soient assermentés et qu'ils puissent siéger, le principal aura été réglé: l'autorisation ministérielle donnée et les travaux entrepris.

Conflit d'intérêt?

Sera-t-il encore possible de modifier le règlement municipal? Le maire Normand Drolet ne le croit pas; il y aura au moins quatre voix en faveur du maintien.

Ce qui donnera encore prise à une discussion, toutefois, c'est le fait que l'un des membres du conseil, M. Arthur Tardif, a des intérêts dans le groupe T. D. I. Enr. A la mairie, on prend soin d'affirmer qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêt, puisque M. Tardif s'est toujours retiré de la table des délibérations, quand le dossier en cause était discuté.

Ce qui ne peut être discuté, enfin, c'est l'expansion du village de Sainte-Croix. Depuis trois ans, l'évaluation imposable s'y est accrue de \$1 million par année, notamment avec l'addition de trois entreprises industrielles procurant une cinquantaine d'emplois.

L'année dernière, c'était un lotissement de 19 terrains qui était accepté, duquel il ne reste que quatre lots vacants. Du nouveau lotissement, le groupe T. D. I. a déjà vendu 23 terrains. Ce qui démontre une demande soutenue pour l'habitation dans ce village central de Lotbinière. ●

POSEZ-LA AVANT NOËL ET PROFITEZ-EN PENDANT LES FÊTES! COMMANDEZ AUJOURD'HUI CHEZ EATON!

25% à 30% de rabais sur le prix étiqueté des tapis et paillasons à prix courant!

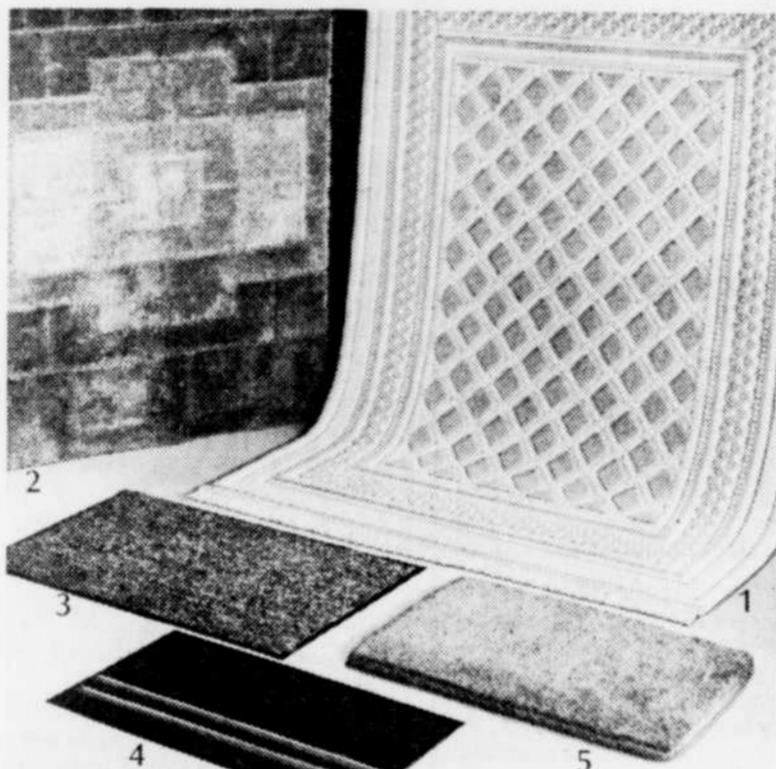
1. 30% de rabais! Tapis "Malaga" en laine. Importés d'Espagne exclusivement pour Eaton! Motifs saillants en forme de diamant, tissage jacquard. Ivoire, ivoire-bleu, ivoire-rose ou ivoire-beige.

Dim. approx.	Prix courant Eaton	ch.
4 pi x 5 pi 3 po (120 x 160 cm)	190.00	133.00
5 pi 7 po x 7 pi 10 po (170 x 238 cm)	400.00	280.00
7 pi 10 po x 11 pi (238 x 335 cm)	775.00	542.50

2. 25% de rabais! Tapis d'appoint "Panorama"

Aspect sculptural, géométrique en polyester "Dacron" de DuPont, envers en latex. Lavable à la machine. Bile d'autourne, muscade, santal, mousse, fumée.

Dim. approx.	Prix courant Eaton	ch.
24 x 36 po (60 x 90 cm)	24.75	18.56
26 x 44 po (66 x 112 cm)	33.50	25.12
34 x 54 po (86 x 137 cm)	52.00	39.00
48 x 68 po (122 x 173 cm)	89.00	66.75



3. 25% de rabais! Paillasons "E-Z Kleen"

Dessus en nylon ou polyester, envers en vinyle. Brun-blanc ou tweed d'autourne.

Dim. approx.	Prix courant Eaton	ch.
19 x 36 po (48 x 91 cm)	12.75	9.56
27 x 44 po (68 x 111 cm)	19.75	14.81

4. 25% de rabais! Paillasons "Celebrity"

Polypropylène avec envers en vinyle. Beige, gris ou rouge bordeaux.

Dim. approx.	Prix courant Eaton	ch.
19 x 36 po (48 x 91 cm)	13.75	10.31
27 x 40 po (68 x 101 cm)	22.50	16.87

5. 25% de rabais! Robustes paillasons en fibre

Fibre naturelle. Fine texture brosse de luxe. 38 mm (1 1/2 po) d'épaisseur.

Dim. approx.	Prix courant Eaton	ch.
22 x 36 po (55 x 90 cm)	26.00	19.50

Offre de lancement!
Moquette "Empereur Mark IV" de Crossley Karastan du Canada

Après le 15 novembre, le prix courant Eaton sera:

48.45 la verge carrée (57.95 le mètre carré)

39.49
la verge carrée (47.23 le mètre carré)

6. "Empereur Mark IV": la plus récente moquette de Crossley Karastan. Elle est tissée en fibres d'acrylique pour plus de robustesse et elle a l'apparence luxueuse du velours tressé. Elle résiste aux taches, à l'électricité statique et à la circulation intense même dans les escaliers. Choix de 21 magnifiques coloris mode.

Environ 12 pieds de largeur (3.66 mètres).

Service d'achats à domicile Eaton.
Eaton Place Ste-Foy 653-9331 poste 273
Galeries de la Capitale 627-5811 poste 272



Les restaurants Eaton
Le bon du bon pour les fêtes

Si l'appétit vous vient en magasinant, profitez d'un moment de détente pour faire une pause à l'un de nos restaurants libre-service Eaton. Vous pourrez déguster un excellent repas dans une atmosphère des plus agréables. C'est un rendez-vous!



EATON
VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

Colloque sur la violence conjugale dans la Beauce

♦ **SAINTE-GEORGES** - Un colloque-réflexion sur le thème de la violence conjugale se tiendra à l'auditorium de la polyvalente de Saint-Georges de Beauce, le mercredi 5 novembre, à compter de 19h30.

par Paul-Henri DROUIN

Pour faire un succès de cet événement annuel présenté dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du crime, la sûreté municipale de Saint-Georges s'est associée à deux organismes du milieu, soit la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence Havre l'Éclaircie et le CLSC La Guadeloupe.

Ce colloque s'adresse à toute personne désireuse de mieux comprendre le problème de la violence conjugale et de connaître davantage les ressources du milieu qui interviennent au niveau de cette problématique.

Aussi, de sensibiliser le grand public à la nécessité d'agir pour prévenir et réduire la criminalité tout en améliorant les liens entre les intervenants et les intervenantes des nombreux secteurs concernés.

Le message

En Beauce, l'accent sera mis sur le problème de la violence conjugale vu l'ampleur du problème, les difficultés que rencontrent les maisons d'hébergement, l'impact de cette violence sur les enfants, une nouvelle orientation de l'intervention policière et l'importance de la prévention pour briser le cycle de la violence.

Le visionnement d'un vidéo permettra aux participants de mieux saisir la problématique de la violence conjugale à la suite de quoi diverses personnes du milieu parleront de leur engagement à ce niveau et des ressources qu'ils offrent à la population. ●

L'UPA de la Beauce veut conserver les acquis dans le monde de l'agriculture

♦ **SAINTE-JOSEPH** - L'UPA de la Beauce va dénoncer vigoureusement et rejeter publiquement les recommandations ridicules contenues dans les rapports Gobeil, Scowen et Fortier en matière d'agro-alimentaire et faire toutes les pressions nécessaires auprès du gouvernement afin qu'il ne diminue pas les budgets du MAPAQ et qu'il conserve les acquis en agriculture.

par Paul-Henri DROUIN

On va également demander au MAPAQ de conserver le principe que les programmes agricoles sont de portée universelle et de mettre en place des programmes de formation pour les employés du MAPAQ.

Ces vœux ont été exprimés par les quelque 220 producteurs agricoles réunis au congrès annuel de l'UPA de la Beauce, à Notre-Dame-des-Pins, sous la présidence de M. Gaétan Bilodeau.

Parmi la vingtaine de résolutions étudiées par le congrès, celle portant sur le dépeuplement des érables a fait l'objet d'une longue discussion à la suite de l'intervention d'un acériculteur.

En plus de demander à la Confédération de l'UPA de favoriser une plus grande implication de toutes les régions du Québec tout en s'assurant d'une concertation entre tous les parties engagées dans le dossier, les délégués ont réclamé que l'État mette en place des mesures ayant pour objectifs:

-- l'application de solutions concrètes visant à freiner puis à enrayer le problème du dépeuplement des érables;

-- l'indemnisation des pertes financières subies par les propriétaires d'érablières.

On demande de plus aux gouvernements d'accroître les recherches afin d'ouvrir la voie à l'application de solutions concrètes visant à enrayer le phénomène de dépeuplement des érables et autres espèces.

Les solutions mises de l'avant par les délégués proposent de mettre en place des mesures compensatoires dont les objectifs seraient: faciliter l'application de solutions susceptibles de corriger la situation et pallier les pertes subies par les propriétaires d'érablières.

En ce qui regarde l'aménagement du territoire, on demande au gouvernement du Québec de ne pas adopter une réglementation de protection d'une bande riveraine des cours d'eau et des lacs applicable à l'ensemble des cours d'eau et lacs du Québec qui pourrait être trop restrictive et mal adaptée au milieu agricole, mais plutôt d'élaborer une politique globale de protection des sols et des cours d'eau.

On a aussi demandé aux MRC de la Beauce d'adopter, à l'intérieur de leur schéma d'aménagement, des mesures visant à favoriser l'agriculture et son développement, et à l'UPA de la Beauce de continuer d'assurer le suivi dans le travail des syndicats de base auprès des MRC puis de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement et des MRC pour que les positions défendues par les producteurs agricoles soient adoptées et appliquées par ceux-ci.

Les autres résolutions étudiées par les producteurs au congrès de l'UPA de la Beauce portaient principalement sur le libre-échange, les tensions parasites, le zonage agricole, un programme efficace d'aide à l'aménagement forestier, les enchères électroniques de bovins. ●



LE SOLEIL
VOUS PRÉSENTE LE
SUPER-CONCOURS "LOTÉRIE
90e" À L'OCCASION DE SON 90e
ANNIVERSAIRE

ABONNEZ-VOUS!
Il ne reste que
14 JOURS
avant la date limite

PLUS DE **100 000 \$** EN PRIX

Gagnez une voiture
STELLAR 1986
DE
HYUNDAI



UNE GRACIEUSE TÊTE DE

GALERIE DE L'AUTO

60, Dorchester 648-1252 - 529-4561

CHOISISSEZ UN LOT ET INDIQUEZ, SUR LE OU LES COUPONS DE PARTICIPATION, LE NUMÉRO CORRESPONDANT (1 À 90) INSCRIT DANS LE COIN DROIT, EN BAS DE CHAQUE COUPONS.

90 frissons plus MANTEAU DE FOURRURE pour hommes ou dames laliberté Valeur maximum de 2 000 \$	90 fois plus élégant plus VÊTEMENTS POUR HOMME G.H. ECHÈNE S. P. L. S. INC. Valeur maximum de 500 \$	90 bons d'achats de 12 \$ encadrements ste-ane Valeur maximum de 1 080 \$	90 minutes de cassettes (9 fois) plus VIDÉO HITACHI SONART 11, St-Cyrille, Qué. Valeur maximum de 1 531,91 \$	90 briquettes plus BARBECUE Sanbeam POIRIER INC. 675 des Rocailles, Qué. Valeur maximum de 1 088,03 \$	90 bip-bip plus ORDINATEUR, ÉCRAN ET LECTEUR MICRO SELECT Valeur maximum de 1 100 \$	90 pesos plus 1 VOYAGE À ACAPULCO pour 2 pers. GOULET Valeur maximum de 1 090 \$	90 heures de cours (peinture-photo-dessin) LES ATELIERS IMAGINE 692-3992 Valeur maximum de 500 \$	90 PETITS DEJUNERS POUR 2 "Tête-à-tête" servi les samedis et dimanches (val de 11,95 \$ ch.) à raison de 8 par mois, dans les Pacini Valeur maximum de 1 075 \$
90 brises marines plus 9 JOURS DANS LES MARITIMES (2 pers.) VOYAGES PARADIS Valeur maximum de 1 260 \$	90 watts plus BONS D'ACHATS DE LUMINAIRES LumiDécor 990 Boulevard, Qué. Valeur maximum de 1 000 \$	90 boules plus ARBRE DE NOËL ET DÉCORATIONS CITADELLE CENTRE massicotte Valeur maximum de 1 200 \$	90 BONS D'ACHATS DE 10 \$ LES CENTRES JARDINS PARADIS Valeur maximum de 900 \$	90 minutes de confort plus FAUTEUIL GITANE EN CUIR LE MOBILIER INTERNATIONAL Valeur maximum de 519 \$	90 cm de neige plus ÉQUIPEMENT DE SKI Les boutiques boom Sport Inc. Valeur maximum de 1 000 \$	90 pesos plus VOYAGE À PUERTO PLATA (2 pers.) MIRABELLE TOUR Valeur maximum de 1 500 \$	90 pouces de fil plus 1000° D'OUTILS BLACK & DECKER Service RELAM Valeur maximum de 1 000 \$	90 grammes de savon plus UN ENSEMBLE LAVEUSE-SÈCHEUSE SUPERPOSEES ÉLECTRONIQUES MAYTAG DecoMeuble Valeur maximum de 1 900 \$
90 x 12 \$ au MANOIR DU SPRINGFIELD CHARLESBOURG STE-FOY	90 PERLES EN COLLIER BIRKS Valeur maximum de 1 200 \$	90 rayons de soleil plus BON D'ACHAT DE 1000\$ SUR STORES VERTICAUX "CONSO GRABER" Le HALL international du tapis	90 CAISSES visites du représentant de la Brasserie Labatt	90 applaudissements plus BILLETS POUR L'O.S.Q. Valeur maximum de 1 350 \$	90 SECONDES D'ALIMENTATION marché LES HALLES FLEUR DE LYS Valeur maximum de 1 500 \$	90 allumettes plus FOYER NO 115 FEU ARDENT Valeur maximum de 516,66 \$	90 minutes de bon temps par jour! LOCATION D'UN FILM PAR JOUR pendant 365 jours VIDEORAGE Valeur maximum: 1 582 \$	90 cassettes audio Sony de 30 minutes plus 1 CHAÎNE STÉRÉO SONY V-3 l'optima Valeur maximum: 1 546,54 \$
90 cm de neige plus 1 billet de saison familial Valeur approx. de 1 400 \$ Shi Stoneham	90 épingles plus GARDE-ROBE DE 1 000 \$ setlakwe et Silhouette LINGERIE-CORSETTERIE	90 DISQUES DE VOS ARTISTES FAVORIS Sillons 55, boul. St-Cyrille	90 ans de confort plus UN LIT D'EAU COMPLET la Galerie du lit d'eau inc. Valeur maximum de 500 \$	90 développements plus CAMÉRA RICOH Japonais Valeur maximum de 1 590,42 \$	90 tee plus ÉQUIPEMENT DE GOLF GOLF DE L'ÉTANG Valeur maximum de 1 002,35 \$	90 BOUTEILLES DE RHUM VISITES DU REPRESENTANT DE BACARDI	90 kilogrammes de PÂTES CORTINA LES PÂTES CORTINA Valeur maximum de 500 \$	90 CAISSES DE 12 BOUTEILLES PEPSI contenant 750 ml ALEX COULOMBE Valeur maximum de 1 366,20 \$
90 recettes plus CUISINIÈRE INGLIS SUPERB MEUBLES GAETAN NAPERT Valeur maximum de 600 \$	90 CRÉDITS À UNIVERSITÉ LAVAL Valeur maximum de 2 700 \$	90 REPAS CHEZ VOUS (traiteur) NOURCY Valeur maximum de 1 500 \$	90 HEURES VIP LOEWS Le Concorde Valeur maximum de 1 500 \$	90 lires plus 2 VOYAGES À ROME Exp. Américain Canadian Valeur maximum de 2 000 \$	90 jours de soleil dans votre cour plus UN ENSEMBLE DE PATIO PISCINES GUNITE DE QUÉBEC (1983) INC. Valeur maximum de 1 000 \$	90 COUPES / COIFFURES Sittelle Valeur maximum de 2 250 \$	90 disquettes plus ORDINATEUR APPLE IIe PROFESSIONNEL Micro Contact Valeur maximum de 2 500 \$	90 CAISSES DE 12 BOUT. D'EAU MINÉRALE MONTELLIER contenant 750 ml ALEX COULOMBE Valeur maximum de 1 069,20 \$
90 francs plus 2 VOYAGES À PARIS TOURS JUAN Valeur maximum: 1 000 \$	90 BOUTEILLES DE VIN FRANÇAIS VISITES DU REPRESENTANT DE VIN FRANÇAIS KRESSMANN SÉLECTIONNÉ	90 pieds carrés de MIROIR TEINTÉ LE GRAND VITRIER Valeur maximum de 720 \$	90 façons de calculer avec votre ensemble de LOGICIEL COMPTABLE LES LOGICIEL PORTUNE Valeur maximum de 1 555 \$	90 BILLETS DE THÉÂTRE LE THÉÂTRE DU TRIDENT Valeur maximum de 1 440 \$	90 heures de soleil plus LES MATÉRIELS NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION D'UN PATIO EN BOIS TRAITÉ CGARON Valeur maximum de 1 000 \$	90 jours d'élégance et plus! BON D'ACHAT DE 1 000 \$ EN MARCHANDISES BOUTIQUE MASCULINE	90 jours de plaisir! 1 MOTEUR ÉLECTRIQUE HORS BORD MINN KOTA mof. Valeur de 533 \$	90 bobines pour fil et une MACHINE À COUDRE SINGER SINGER Valeur maximum: 802,18 \$
90 heures de cours DE LANGUE collège saint-charles garnier Valeur maximum: 800 \$	90 heures de traitements ESTHÉTIQUES INSTITUT FRANCOIS DE COURVAL Valeur maximum: 1 910 \$	90 livres (ou plus) prendront place dans une BIBLIOTHÈQUE Valeur maximum: 500 \$ KTOUT	90 trucs/cuisine avec un FOUR MICRO-ONDES Panasonic Nap Boilly Valeur maximum: 545 \$	90 volumes de langue ANGLAISE La Maison Anglaise 813, av. Cartier Valeur maximum: 500 \$	90 heures de cours d'ANGLAIS LES ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE DE QUÉBEC Québec - Charlesbourg - Lévis Valeur maximum: 545 \$	90 aventures! 4 ABONNEMENTS/ 5 SAISONS LES GRANDS EXPLORATEURS Valeur maximum: 1 020 \$	90 verges carrées de TAPIS MONSIEUR PEINTURE 4715, des Replats Valeur maximum 1175 \$	90 brunches le dimanche à raison de 8 par mois. L'OMNIBUS Valeur maximum: 1 456,20 \$
90 Chaussures pour femmes BONS D'ACHAT DE 1 000 \$ EN CHAUSSURES FORTIN	90 nettoyeurs à sec Delbanet Valeur maximum: 500 \$	90 dollars de bons d'achat ...12 FOIS! REMBOURAGE 2000 Valeur maximum: 1 080 \$	90 km de livraison plus 990 \$ DE BONS D'ACHAT L'AMÉLIORÉMENT DE BUREAU LA CAPITALE Valeur maximum: 1 050 \$	90 cm de neige envoyés! UNE SOUFFLEUSE MTD Valeur maximum: 1 782 \$	90 locations de terrain (badminton, racquetball ou squash) 2 ABONNEMENTS ANNUELS PLAN A1 PLUS 90 SESSIONS DE WORKOUT tennisport Une valeur de 1 645 \$	90 KM DE LIVRAISON plus UN BON D'ACHAT D'UNE VALEUR DE 990 \$ AU PRIX RÉGULIER ZIP zip Une valeur de 1 000 \$	90 pouces de tuyau et UN ASPIRATEUR CENTRAL "AIR STREAM" plus POSE INCLUSE Centre de la balayeuse Une valeur de 1 299 \$	90 litres d'eau...plus REFROIDISSEUR D'EAU Valeur maximum: 428,61 \$ Bolscharf
90 pieds de fil plus 1 ANTENNE PARABOLIQUE (KRX-1232) installation comprise. PARAMONDE Valeur maximum: 1600 \$ (taxe incluse)	90 litres de PEINTURE 1re qualité Les dépositaires SIGO Valeur maximum: 1 128 \$	90 pelouses bien tondues! TONDEUSE À GAZON HONDA, modèle HRS LOCATOUT Location d'outils Valeur maximum: 707,41 \$	90 émissions préférées... TÉLÉCOULEUR TOSHIBA CRÔTEAU Valeur maximum: 600 \$	90 laissez-passer doubles Michel Potvin 620 Arago O. Valeur maximum: 1 525 \$	90 changements d'huile la Bonne Coupe HALLES FLEUR DE LYS Valeur maximum: 1 090,41 \$	90 gouttes d'eau PISCINE HORS TERRE 15' diamètre, tout équipée. Valeur maximum: 1 634 \$ piscine patio	90 boîtes de couches PAMPERS plus 500 \$ de lait pour nourrissons brunet Valeur maximum: 1 500 \$	
90 cubes de glace plus 1 RÉFRIGÉRATEUR KENMORE SEARS Valeur maximum: 1 219,99 \$	90 morceaux d'un SERVICE DE VAISSELLE Renaud Valeur maximum: 1 635 \$	90 bons d'achat de 11,12 \$ ch. Lippens Valeur maximum: 1 000 \$	90 bons d'achat de 11,12 \$ ch. norman Valeur maximum: 1 000 \$	90 feuilles plus 1 MACHINE À ÉCRIRE INITIA I EBQM Valeur maximum: 785 \$	90 minutes de musique AUTO-RADIO SONY XR-66 Valeur maximum: 500 \$ STELLA AUTO 600, Belvédère	90 minutes de musique LECTEUR AU LASER SONY sélectronic 600, Belvédère Valeur de: 1 500 \$	90 clous plus 1 500 \$ de MATÉRIELS Valeur maximum: 1 500 \$ Chez Tole Tôle Gouffrée de Québec Inc.	90 hameçons plus 1 BATEAU DE PÊCHE ET MOTEUR ÉLECTRIQUE ET BATTERIE MAGASIN LATULIPE Valeur maximum: 1 245 \$

REGLEMENTS:

1.- Le concours débute le 20 août pour se terminer le 18 décembre. Les 90 tirages se feront dans l'après-midi du 18 décembre, au journal "Le Soleil" tout comme le tirage du grand prix. 2.- Tous les participants sont admissibles au grand prix; une voiture Stellar 1986 de Hyundai, offerte par "La Galerie de l'Auto". 3.- Pour être admissibles, les participants devront, au 18 décembre 1986, être des abonnés du quotidien "Le Soleil" (six ou sept jours par semaine) depuis au moins quatre semaines. 4.- Pour participer, il suffit de remplir le coupon de participation ci-contre, en n'oubliant pas d'ajouter le numéro du carreau choisi. Un seul carreau par fiche d'inscription est accepté. 5.- Aucun coupon autre que celui publié dans "Le Soleil" ne sera accepté, à l'exception de ceux qui ont été distribués au stand du Soleil durant l'Exposition. Aucune photocopie ne sera retenue. 6.- Les coupons de participation doivent parvenir au journal "Le Soleil" avant le 18 décembre 1986, à midi. 7.- Les employés du Soleil et les membres de leur famille immédiate ne peuvent pas participer à cette promotion. 8.- Les frais inhérents à la Régie des loteries et courses du Québec ont été payés par "Le Soleil". 9.- Les règlements relatifs à ce concours sont disponibles au Soleil.

PLUSIEURS COUPONS PEUVENT ÊTRE INSÉRÉS DANS LA MÊME ENVELOPPE.

COUPON DE PARTICIPATION
Faire parvenir à: Le Soleil,
C.P. 15 800, QUÉBEC G1K 8A8

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ TÉL.: _____
Numéro choisi:

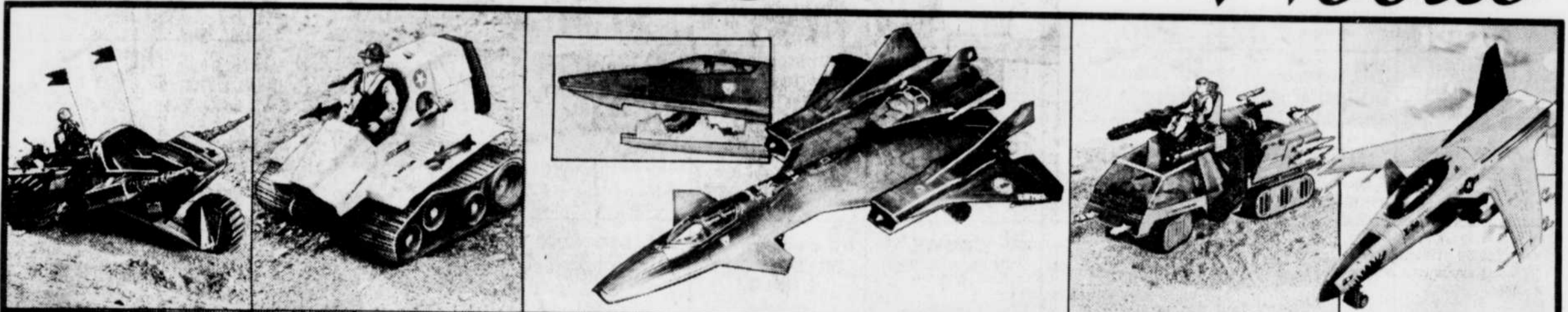


* Bonheur assuré

* JOUETS

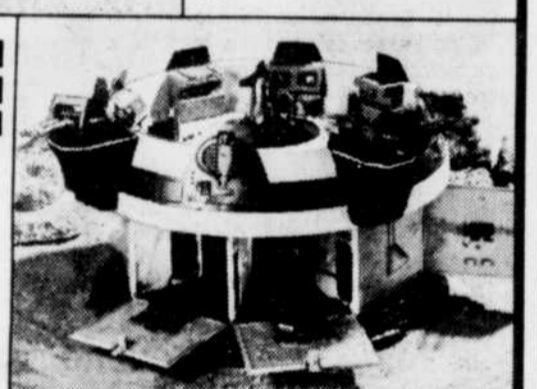
À MEILLEURS PRIX

CHEZ **Woolco**

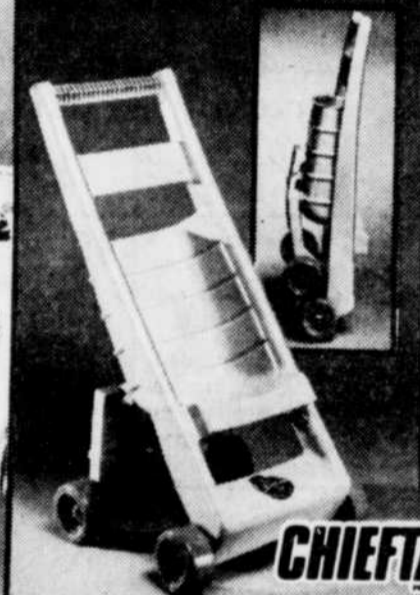


Jusqu'à 10\$ de rabais sur G.I. JOE

"Cobra S.T.U.N." Personnage compris. Prix courant, chac.: 13.97	Chac.: 11⁶⁶	"Cobra Night Raven" Jet supersonic. Prix courant, chac.: 29.96	"H.A.V.O.C." avec personnage. Prix courant, chac.: 17.96	Chac.: 14⁸⁸
Tank "Sgt. Slaughter" Prix courant, chac.: 13.97	Chac.: 11⁸⁸	27⁶⁶	"Conquest X-30" Prix courant, chac.: 17.96	Chac.: 15⁸⁸
Hélicoptère "Tomahawk" et figurine. Prix courant, chac.: 23.96	Chac.: 19⁸⁸		"Cobra Terror Drome" Prix courant, chac.: 79.96	Chac.: 69⁸⁸



Ritvik



Jusqu'à 18⁰⁰ de rabais
Mega Bloks

Mini "First Step"
Ens. 9 pièces.
Prix courant, l'ens.: 11.97
L'ens.: **9⁸⁸**

Maxi "Much"
Ens. 21 pièces.
Prix courant, l'ens.: 25.96
L'ens.: **19⁸⁸**

"Tech 1"
Ens. 34 pièces.
Prix courant, l'ens.: 47.97
L'ens.: **29⁸⁸**

Poussette "Fold N-Go"
pour transporter vos poupées.
Modèle pliant. Pour poupées 18 po.
Chac.: **12⁹⁸**

Four "Micro Lite".
Nécessaire pour débutants et livrets d'instructions. Modèle sécuritaire.
Chac.: **19⁹⁷**

Boutique "Mop Top"
avec chaise de barbier, 2 personnages, moule pour cheveux, pâte Play Doh, etc.
Chac.: **11⁹⁹**



Barbie® Magigestes.
Touchez la commande et elle bouge les bras. S'habille comme une "star".
Chac.: **21⁹⁷**

Maman "P'tit Dernier".
Maman avec sa robe de maternité et bébé.
L'ens.: **19⁹⁷**

Popples de poche.
Modèles articulés. Choix de Pancake Popples, Puzzle Popples, etc.
Chac.: **5⁹⁸**

Bébé-pouliche de Ma Petite Pouliche®.
Comprend: parc, chaise haute ou voiturette, etc.
Chac.: **9⁹⁷**

Mon Vrai Bébé Nouveau-Né.
Poids ajoutés pour plus de réalisme. Hochet, couche, 5 cartes de naissance.
Chac.: **39⁹⁷**

Usine de bois amusante.
Tout ce dont vous avez besoin pour exécuter 32 projets. 8 ans et plus.
L'ens.: **14⁹⁸**

Prix en vigueur dès aujourd'hui et jusqu'au 15 novembre 1986. Venez tôt pour un meilleur choix!

* Si dans votre localité, on annonce un jouet à un prix courant inférieur, apportez la réclame à votre succursale Woolco et nous vous ferons une meilleure offre. Bonheur assuré pour vous et vos enfants.